

Interdiction de la discrimination à l'encontre des personnes en situation de handicap dans le cadre de l'accès au vaccin contre le COVID-19 dans les centres exploités par le Département de la Santé et de l'Hygiène Mentale de la ville de New York

Le Département de la Santé et de l'Hygiène Mentale de NYC (NYC Department of Health and Mental Hygiene) respecte toutes les lois en vigueur, notamment, sans toutefois s'y limiter, la loi sur les Américains en situation de handicap (Americans with Disabilities Act, ADA), la loi sur la réhabilitation, la loi de l'État de New York sur les droits de l'homme et la loi de la ville de New York sur les droits de l'homme, dans le cadre de ses programmes, services et activités, y compris dans le cadre de l'exploitation de son programme de vaccination contre le COVID-19.

Un membre du public peut demander un accommodement raisonnable afin de pouvoir participer au programme de vaccination contre le COVID-19 du Département de la Santé de la ville de New York. Tout accommodement raisonnable nécessaire pour un rendez-vous peut être demandé sur le site <https://vax4nyc.nyc.gov/patient/s/>, par courrier électronique à hubaccess@health.nyc.gov ou en appelant au 1 877 829 4692. Les demandes d'accommodement raisonnable doivent être effectuées dès que possible avant de prendre un rendez-vous de vaccination dans un centre municipal préféré à New York. Un membre du public peut également se présenter à un centre de vaccination sans rendez-vous afin d'être servi immédiatement. Chaque centre a une entrée/sortie, des toilettes et un couloir d'accès à la zone de vaccination accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque centre est équipé d'un service de traduction vidéo pour plus de 240 langues, dont la langue des signes américaine (American Sign Language, ASL). Chaque centre a au moins un coordinateur handicap, accès et besoins fonctionnels (Disability, Access and Functional Needs, DAFN) pour aider les personnes en situation de handicap. Les personnes peuvent également apporter leur propre dispositif de mobilité (p. ex. fauteuil roulant, déambulateur) et chaque centre dispose d'au moins un fauteuil roulant mis à la disposition des personnes en ayant besoin. De plus, toute personne en situation de handicap peut se faire accompagner d'un ami, d'un aide-soignant personnel, d'un aidant naturel, d'un parent, d'un interprète ou d'une autre personne pouvant l'aider lors de la visite. Tous les centres de vaccination permettent les animaux de service. De nombreux centres offrent des accommodements supplémentaires sans rendez-vous. Cependant, si une personne souhaite bénéficier d'un autre accommodement, elle devrait envoyer un message à cet égard à hubaccess@health.nyc.gov, appeler le 311 ou envoyer un SMS au 311692 avant sa visite.

Par ailleurs, la ville de New York propose des services de vaccination contre le COVID-19 à domicile aux résidents de la ville admissibles qui sont confinés à domicile. Veuillez remplir ce formulaire pour exprimer votre intérêt à cet égard :



Health

<https://forms.cityofnewyork.us/f/homebound>. Vous pouvez également appeler au 1 877 829 4692.

Les demandes de renseignements complémentaires en rapport avec toute aide nécessaire pour prendre un rendez-vous de vaccination contre le COVID-19, avec les accommodements dans les centres de vaccination du Département de la Santé de la ville de New York, avec les possibilités de vaccination à domicile ou avec toute autre situation de handicap liée au programme de vaccination contre le COVID-19 de la ville peuvent être effectuées en écrivant à hubaccess@health.nyc.gov, en appelant le 311 ou en envoyant un SMS à 311692.

Si vous pensez avoir essuyé un refus d'accommodement raisonnable ou avoir été victime de la discrimination en raison de votre handicap dans le cadre de votre participation ou tentative de participation au programme de vaccination contre le COVID-19 du Département de la Santé de la ville de New York, veuillez envoyer un e-mail à hubaccess@health.nyc.gov, appeler au 311 ou envoyer un SMS au 311692. Ce service vous aidera à déposer une plainte ou une doléance. Après avoir déposé votre plainte ou doléance à hubaccess@health.nyc.gov, au 311 ou, par SMS, au 311692, une personne désignée par le Département de la Santé de la ville de New York vous contactera dans un délai de deux (2) jours ouvrés pour accuser réception de la plainte ou de la doléance. Des précisions sur la procédure de doléance sont présentées ci-après.

Procédure de doléance du Département de la Santé de la ville de New York en vertu de l'ADA, de la loi sur la réhabilitation et des lois étatique et municipale sur les droits de l'homme en rapport avec l'accès au vaccin contre le COVID-19

La procédure de doléance peut être utilisée par tout membre du public souhaitant déposer une doléance en cas de discrimination potentielle fondée sur sa situation de handicap dans le cadre de la fourniture de services, d'activités, de programmes ou de prestations liés à la distribution par le Département de la Santé de la ville de New York des vaccins contre le COVID-19.

La doléance doit être consignée par écrit et fournir des renseignements sur la discrimination alléguée, notamment le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du réclamant, ainsi que le lieu, la date et la description de la plainte ou de la violation alléguée de l'ADA, de la loi sur la réhabilitation, de la loi de l'État de New York sur les droits de l'homme ou de la loi de la ville de New York sur les droits de l'homme. À titre d'exemple, un acte de discrimination peut être, sans toutefois s'y limiter, un refus d'une agence de mettre à disposition un interprète en langue des signes américaine, des documents en gros caractères ou en braille, un service de sous-titrage en direct, également nommé transcription assistée par ordinateur (computer-assisted real-time transcription, CART), dans un délai raisonnable lorsqu'on lui en fait la demande, la non-fourniture de renseignements adéquats sur l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap dans les centres de vaccination contre le COVID-19 du Département de la Santé de la ville de New York, ou des problèmes liés au personnel des centres de vaccination contre le COVID-19 du Département de la Santé de la ville de New York.

D'autres méthodes permettant de déposer une doléance, telles qu'un entretien en personne ou un enregistrement audio de la doléance, peuvent être mises à la disposition des personnes en situation de handicap, au besoin et sur demande.

La doléance doit être déposée dès que possible et au plus tard soixante (60) jours civils après la date de la violation alléguée de l'ADA, de la loi sur la réhabilitation, de la loi de l'État de New York sur les droits de l'homme ou de la loi de la ville de New York sur les droits de l'homme, en envoyant un message à hubaccess@health.nyc.gov, et il est également possible de déposer une doléance par voie téléphonique en appelant au 311 ou en envoyant un SMS au 311692.

Dans les deux (2) jours ouvrés suivant la réception de la doléance, une personne désignée par le Département de la Santé de la ville de New York contactera le réclamant pour accuser réception de la doléance.

Dans les cinq (5) jours civils suivant ce contact avec le réclamant, une personne désignée par le Département de la Santé de la ville de New York répondra à la doléance par écrit ou, le cas échéant, prendra des dispositions pour fournir le ou les accommodements raisonnables demandés ou des accommodements raisonnables alternatifs. Si l'accommodement raisonnable est refusé, la réponse expliquera l'avis du Département de la Santé de la ville de New York et proposera des options alternative pour régler convenablement la doléance, le cas échéant.

Le réclamant ou la personne qu'il aura désignée peut contester la décision dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la réponse en envoyant un courrier électronique à : OGC@health.nyc.gov.

L'appel doit être envoyé par écrit. D'autres méthodes permettant de faire appel, telles qu'un entretien en personne ou un enregistrement audio de la doléance, peuvent être mises à la disposition des personnes en situation de handicap sur demande.

Une réponse à l'appel sera fournie au réclamant dans les trente (30) jours suivant la réception de la demande d'appel. Toutes les réponses seront envoyées par écrit ou, le cas échéant, dans un format accessible au réclamant. Tous les appels, doléances et réponses écrits reçus en rapport avec une doléance seront conservés pendant au moins trois (3) ans.

Le présent document peut être mis à disposition par le Département de la Santé de la ville de New York dans d'autres formats, notamment en gros caractères, en enregistrement audio et en braille, sur demande.

Avis du Département de la Santé de la ville de New York relatif aux droits conférés par l'ADA, la loi sur la réhabilitation et les lois étatique et municipale sur les droits de l'homme en rapport avec l'accès au vaccin contre le COVID-19

Communication efficace : le Département de la Santé de la ville de New York, sur demande, fournit des dispositifs d'aide et des services favorisant une communication efficace pour les personnes admissibles en situation de handicap afin de leur permettre de participer de manière égalitaire aux programmes, services et activités de vaccination contre le COVID-19 du Département de la Santé de la ville de New York, notamment des interprètes compétents en langue des signes, des documents en braille et d'autres méthodes d'information et de communication accessibles aux personnes atteintes d'un handicap du langage, de l'audition ou de la vision.

Modifications aux politiques et procédures : le Département de la Santé de la ville de New York apportera des accommodements raisonnables aux politiques et procédures pour que les personnes en situation de handicap bénéficient d'un accès égalitaire à tous les programmes, services et activités de vaccination contre le COVID-19 du Département de la Santé de la ville de New York. Par exemple, bien que les animaux de compagnie y soient généralement interdits, tous les centres de vaccination du Département de la Santé de la ville de New York autorisent l'accès aux personnes accompagnées d'animaux de service.

Toute personne qui, pour pouvoir participer à un programme, service ou activité de vaccination contre le COVID-19 du Département de la Santé de la ville de New York, a besoin d'une aide ou d'un service auxiliaire de communication efficace doit écrire à hubaccess@health.nyc.gov ou appeler au 311 dès que possible.

L'ADA n'exige pas du Département de la Santé de la ville de New York qu'il prenne des mesures susceptibles de modifier fondamentalement la nature de ses programmes ou services ou d'imposer une charge financière ou administrative excessive.

Le Département de la Santé de la ville de New York n'imposera pas de supplément pour les aides/services auxiliaires fournis ni pour les modifications raisonnables de ses politiques.

Les questions, doutes ou demandes de renseignements complémentaires en rapport avec toute aide nécessaire pour prendre un rendez-vous de vaccination contre le COVID-19, avec les accommodements raisonnables dans les centres de vaccination, avec les possibilités de vaccination à domicile ou avec toute autre situation de handicap liée au programme de vaccination contre le COVID-19 peuvent être communiqués en écrivant à hubaccess@health.nyc.gov ou en appelant au 311.

Health

Si vous pensez avoir essuyé un refus d'aide ou de service auxiliaire ou de modification raisonnable des politiques ou procédures pour participer aux programmes, services ou activités de vaccination contre le COVID-19 du Département de la Santé de la ville de New York, veuillez consulter la procédure de doléance du Département de la Santé de la ville de New York.

De plus, les plaintes et questions relatives à une situation de handicap peuvent être déposées auprès d'autres agences municipales, étatiques et fédérales, notamment, sans toutefois s'y limiter, les suivantes :

NYC Commission on Human Rights
22 Reade Street
New York, NY 10272
Téléphone : 718 741 8400

<https://www1.nyc.gov/site/cchr/about/report-discrimination.page>

NYS Division of Human Rights
One Fordham Plaza, Fourth Floor
Bronx, NY 10458
Téléphone : 718 722 3131

<https://dhr.ny.gov/contact-us>

US Department of Justice
950 Pennsylvania Avenue, NW
Civil Rights Division
Disability Rights Section -1425 NYAV
Washington, D.C. 20530
Téléphone : 1 800 514 0301

https://www.ada.gov/filing_complaint.htm